Que vaut le scan d'un contrat de travail non signé ?

Réponse courte

Peu de chose comme contrat, davantage comme indice. Deux difficultés se cumulent : l'absence de signature et le fait qu'il s'agisse d'une copie.

L'absence de signature est la plus lourde. L'article **L.121-4** impose un écrit constaté par l'employeur au plus tard à l'entrée en service, en double exemplaire. Sans signature, l'existence d'un accord sur les conditions énoncées n'est pas établie — et la conséquence est directe : à défaut d'écrit conforme, le salarié peut établir l'existence et le contenu du contrat **par tous moyens de preuve, quelle que soit la valeur du litige** (paragraphe 5).

Le document conserve néanmoins une utilité. Il établit ce que l'employeur avait rédigé, et combiné à l'**exécution volontaire** — poste occupé, rémunération versée et encaissée sans réserve —, il peut démontrer les conditions réellement appliquées.

Définition

Le **contrat non signé** est un projet. Il ne devient un contrat que par la signature ou par un comportement qui manifeste l'accord sans équivoque.

Le **scan** ajoute une seconde faiblesse : c'est une copie, dépourvue de présomption sauf certification PSDC, et l'original — s'il existe — reste seul vérifiable.

Conditions d’exercice

Les conséquences dépendent de ce qui manque : la signature, l'original, ou les deux.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Situation	Effet	Base
Scan d'un contrat signé, original conservé	Copie recevable	Article 1315 du Code civil
Scan d'un contrat signé, original détruit sans certification	Copie fragile en cas de contestation	Loi du 25 juillet 2015
Contrat non signé, jamais exécuté	Aucun effet	Droit commun des contrats
Contrat non signé mais exécuté sans réserve	Conditions démontrables par l'exécution	Manifestation de volonté
Absence d'écrit conforme	Preuve par tous moyens par le salarié	L.121-4, paragraphe 5
Refus de signer l'écrit	Résiliation possible sans préavis ni indemnité	L.121-4, paragraphe 6

Modalités pratiques

Le réflexe utile est de régulariser tant que la relation se poursuit.

Geste	Marche à suivre
Constat	Identifier les dossiers sans contrat signé
Régularisation	Établir un écrit conforme et le faire signer, en double exemplaire
Contrat antérieur au 4 août 2024	Répondre dans les deux mois à une demande de document conforme
Exécution	Documenter poste, horaire et rémunération réellement appliqués
Décomptes	Les conserver : ils établissent les conditions pratiquées
Original	Le conserver tant qu'aucune copie certifiée PSDC n'existe

Pratiques et recommandations

L'absence d'écrit conforme se retourne intégralement contre l'employeur. Le paragraphe 5 de l'article L.121-4 écarte le seuil de 2 500 euros de l'article 1341 du Code civil : le salarié établit alors le contenu du contrat par tous moyens, y compris par témoignages, et c'est sa version qui prospère si rien ne la contredit.

La régularisation reste possible et souhaitable. Un écrit établi en cours de relation ne rétroagit pas, mais il fixe les conditions pour l'avenir et supprime la faculté ouverte par le paragraphe 5 pour la période postérieure.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Les décomptes de salaire constituent le meilleur substitut. Ils émanent de l'employeur, portent la rémunération, la durée et les éléments accessoires, et démontrent les conditions effectivement appliquées mois après mois — ce qu'aucun projet de contrat non signé ne peut faire.

Cadre juridique

Référence	Objet
Article L.121-4, paragraphe (1) du Code du travail	Écrit constaté au plus tard à l'entrée en service, en double exemplaire
Article L.121-4, paragraphe (5) du Code du travail	À défaut d'écrit conforme, preuve par tous moyens quelle que soit la valeur du litige
Article L.121-4, paragraphe (6) du Code du travail	Refus de signer l'écrit constatant le contrat
Article L.121-4, paragraphe (7) du Code du travail	Document conforme à remettre dans les deux mois pour les contrats existant au 4 août 2024
Article L.125-7 du Code du travail	Décompte du mode de calcul du salaire
Loi du 25 juillet 2015	Présomption de conformité de la copie certifiée PSDC

Sans signature, le document n'est qu'un projet — et l'absence d'écrit conforme permet au salarié de prouver le contenu du contrat par tous moyens. Régularisez tant que la relation se poursuit, et conservez les décomptes, qui établissent les conditions réellement appliquées.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.